

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Roubaix ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2019, l'association comptait exactement 2513 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Toutes les études de géographie à l'échelle nationale ou internationale, avec différentes méthodologies, montrent que les villes les plus agréables, les villes les plus attractives, sont des villes où les mobilités actives sont massivement valorisées et même priorisées. La presse s'en fait l'écho, les Roubaisiens méritent aussi cette publicité.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre à cette nécessité dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

L'Association Droit au vélo – ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants durant le second trimestre 2019 dans les différentes communes du Nord et du Pas-de-Calais pour répondre à cette question : si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité dans votre commune?

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV

5 rue Jules de Vicq

59000 Lille

03 20 86 17 25

info@droitauvelo.org

www.droitauvelo.org



ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE



Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

- Pour parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile :
 - par la généralisation des zones 30 à l'ensemble des rues : le 30km/h en ville doit devenir la règle à Roubaix. Pour inciter au respect de ces vitesses, nous mettrons en service des radars pédagogiques puis de vitesse
 - Nous inviterons toutes les villes de la MEL à généraliser également le 30 km/h pour que les vitesses supérieures à 30 ne soient plus que quelques exceptions
 - En zone résidentielle, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une imperméabilité de certains quartiers entre eux pour contraindre le

trafic automobile.

- Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo . Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous piétonnisons les rues aux abords des écoles aux horaires d'entrées ou sorties de classes et nous accompagnerons le développement de vélobus et de pédibus .

- Nous généraliserons les "rues aux enfants" à la demande des riverains sur une période donnée pour permettre aux familles de s'approprier l'espace urbain sans voiture.

- Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place du plan de mobilité dans les entreprises

- A l'interne des services municipaux, nous continuerons à inciter les agents aux déplacements à pied ou à vélo : mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement de la flotte de vélos de service

- Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie

- Nous organiserons des journées sans voiture et/ou des opérations Parking Day

- Sol boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et la facilité de déplacement des piétons et des cyclistes.

- En lien avec les associations cyclistes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo

- Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO



Pour développer la pratique du vélo sur la commune, nous multiplierons les aménagements cyclables à Roubaix en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tout type de cyclistes quel que soit leur âge. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles.

- Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des double-sens-cyclables. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation.

- Lorsque la voirie le permet nous aménagerons des continuités cyclables confortables et sécurisées pour le cyclistes (bandes ou pistes cyclables).

- Lorsque l'emprise de la voirie ne permet pas la réalisation d'aménagements cyclables (pistes et éventuellement bandes), nous développerons des chaudières (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe) ou des vélorues (voie où la circulation est faible et apaisée et où le cycliste est prioritaire)

- Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges et les flux piétons extrêmement faibles

- Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous aménagerons les carrefours à feux par la systématisation des sas-vélos et des « cédez-le passage cycliste au feu ». En outre, nous remplacerons les stops par des cédez-le-passage sur les aménagements cyclables.

- Nous traiterons également les points durs repérés par les associations cyclistes et certains giratoires lors des réunions de concertation dans la cadre du plan vélo communautaire.

- Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous mènerons des campagnes plus coercitives. Nous serons particulièrement vigilants aux horaires d'affluence devant les écoles.



- Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. Pour lever ce frein, nous généraliserons les arceaux vélos à proximité des établissements publics et des commerces.

- Comme cela sera prochainement imposé par la loi LOM, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos ; cela libérera la visibilité au profit des piétons. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé. De nouveaux abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile. Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs d'entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

- Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants, mais ils sont connus des seuls habitants du secteur, nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement spécifique vélo).

- Conformément aux demandes des cyclistes, nous veillerons à l'entretien des aménagements cyclables en lien avec la MEL,
- Une aide à l'achat sera également étudiée (vélo standard, vélo à assistance électrique, vélo cargo, sacoches, antivol...)
- Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux et les centres aérés
- Nous engagerons des travaux permettant d'assurer les continuités cyclables en relation avec l'association Droit Au Vélo.
- Nous connecterons le réseau cyclable de la ville de Roubaix aux réseaux des villes voisines et mettrons en place la signalétique associée.
- Nous transformeront les avenues en 2x2 voies en 2x1 et redistribuerons l'espace au profit des transports en commun et des cyclistes (Boulevard Gambetta, Avenue Motte, Nations unies ...)
- La ville de Roubaix et/ou la MEL candidate à la labellisation « Territoire vélo » afin de valoriser et favoriser sa politique pro vélo (exemple d'Aire sur la Lys).

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED



Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bonne pour ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout,
- Nous développerons également la piétonisation ou semi piétonisation comme par exemple, la rue Poincaré ou l'accès au TSBD à Malo les Bains
- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des « rues aux enfants ».
- Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et ce dans un temps suffisamment long (pour les personnes âgées) lorsque des feux de circulation les régulent.

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

- Nous encouragerons la MEL à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements qui soit public sur le même modèle que l'ensemble des communes de la MEL

- La ville de Roubaix sollicitera la MEL pour demander et défendre un budget et une politique cyclable ambitieuse

- Nous mettrons en place des groupes de travail marche et vélo réguliers communautaire et entre municipalités, experts d'usage, élus, experts techniques.

- un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à porter ces problématiques à l'agglomération et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.

- Mise en place d'un budget vélo sincère et financé afin de mettre en action le plan vélo communautaire voté en 2019. L'Etat, l'Union européenne seront sollicités pour financement à chaque fois qu'il sera possible.

Au delà d'un outil de signalement il est primordial de demander à chaque commune de solliciter et défendre un budget et une politique cyclable ambitieuse à la MEL

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.

- Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.

- Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs